

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°8 semaine 48

Rencontres du 4 au 5 décembre 2021

1. Marqueur non qualifié – Absence de marqueur

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFA035	04/12/2021	SCO ANGERS	0491492	20,00 €	Le marqueur a une licence VB
PNMA035				20,00 €	Le marqueur a une licence VB
RFBA015	05/12/2021	ASC ST BARTHELEMY D'ANJOU	0495345	20,00 €	Le marqueur a une licence VB
RMBA020	04/12/2021	ENTENTE CHOLETAISE	0497783	20,00 €	Le marqueur a une licence VB

Le marqueur doit impérativement avoir une licence encadrement option dirigeant ou arbitre

2. Soigneur non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNFA032	04/12/2021	VVBC HERBRETAIS	0857966	20,00 €	Le soigneur a une licence VB

Le soigneur doit impérativement avoir une licence encadrement option soigneur

3. Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
RMBA019	04/12/2021	AS BOUFFERE	0857865	50,00 €	L'entraîneur a une licence dirigeant
RMBA020	04/12/2021	ENTENTE CHOLETAISE	0497783	50,00 €	L'entraîneur adjoint a une licence VB et arbitre

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement option éducateur sportif

(Publié le 08/12/2021)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.